



Conseil Municipal de MÉRIFONS du 17 Avril 2025

Présents :

Maire président de séance : Sophie Costeau,

Conseillers : Florence Donnadiou, Pierre Ollier, Benoît Bertrand et Jean-Luc Exposito (visio conférence) secrétaire de séance.

Absent excusé : Michèle Viala, David Mestre

Début de la séance 18h40

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du 24/03/2025
2. Budget primitif 2025
3. Vote des taux
4. Fongibilité des crédits
5. Sujets et questions diverses

1 Validation du compte rendu de la précédente réunion du conseil

A l'unanimité du conseil, le compte rendu de la réunion du 24 mars est validé.

2 Vote du Budget 2024.

La secrétaire présente le détail du projet de budget 2025 et répond aux questions.

Fonctionnement

Les dépenses équilibrées par les recettes s'élèvent à 186360,49 €. Les dépenses sont essentiellement liées aux frais de personnels, aux charges générales (entretien de la commune, électricité, assurances, télécommunication, petites réparations, honoraires ...) et un virement à la section d'investissement. Les recettes proviennent surtout des dotations de l'état, ainsi que des impôts et taxes.

Le conseil, à l'unanimité adopte le budget de fonctionnement 2025.

Investissement

Compte tenu des projets réalisés en fin et en début d'année et ceux engagés (impasse Gustave Trambly, rénovation thermique de la mairie, auvent de la mairie, chemin de Villetelle, Chapelle et ses abords) et des travaux de voirie éventuels, le budget d'investissement s'élève cette année à 338043,39 €. Les dépenses sont compensées par les subventions, les remboursements de TVA, et l'excédent de fonctionnement. Comme il a été vu et discuté lors des 2 précédents conseils, il est nécessaire d'inscrire au budget un emprunt de 40 K€ permettant de payer toutes les factures avant que la TVA nous soit remboursée et les subventions obtenues versées. Cet emprunt ne sera contracté que si la situation le nécessite. En cas de besoin, une ligne de trésorerie sera ouverte car les taux d'intérêts sont légèrement inférieurs à un emprunt classique.

Le conseil, à l'unanimité adopte le budget d'investissement 2025.

3 Vote des taux d'imposition 2025.

Compte tenu de la maîtrise des dépenses et des projets raisonnés d'investissements, le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux communaux soit 10,06% pour le foncier bâti, 56,32% pour le foncier non bâti et 6,99% pour la taxe d'habitation. Cette dernière ne s'applique qu'aux résidences secondaires et aux logements vacants.

4 Fongibilité des crédits

Le conseil municipal à l'unanimité délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5% du montant des dépenses à l'exclusion des dépenses de personnel.

5 Questions et sujets divers

Le maire informe que les travaux du chemin de Villetelle débuteront le mardi 22 avril 2025. Elle signale également que compte tenu des problèmes de santé d'Olivier, les travaux de printemps d'entretien de la commune sont retardés d'une quinzaine de jours.

Fin de la séance à 19h00